

1780

Mercredi 20 octobre 1971

Contribution pour 1973 au  
Programme des Nations Unies  
pour le développement.

Département politique. Proposition du 2 octobre 1971 (annexe).  
Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
15 octobre 1971 (adhésion).  
Département de l'économie publique. Rapport joint du 13 oc-  
tobre 1971 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec le  
Département des finances et des douanes et le Département de  
l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

L'Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies  
est autorisé à participer à la prochaine conférence d'annonce  
des contributions organisée par le Programme des Nations Unies  
pour le développement et à annoncer, sous réserve de l'approba-  
tion du prochain crédit de programme de coopération technique  
par le Parlement, une contribution au PNUD pour 1973 de US \$  
5'000'000 (soit Fr.s. 20'500'000.- environ, en fonction du taux  
de change le jour du paiement) et à annoncer conjointement que la  
contribution pour 1974 sera pour le moins égale à la précédente.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 20 pour exécution
- FZD 9
- EFK 2
- Fin. Del. 2
- EVD 3

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*Schwarzer*



Distribuée

t. 811-2 - MN/ka

Proposition no 223/71

A u C o n s e i l f é d é r a l

Contribution pour 1973 au  
Programme des Nations Unies  
pour le développement

1. La conférence d'annonce des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 1972 aura lieu à New York le 18 octobre 1971. Pour 1971 et 1972, les contributions suisses, annoncées simultanément l'an dernier, s'élèvent à 3,75 et, respectivement, 4,25 millions de dollars (décision du Conseil fédéral du 21 octobre 1970).
2. Le PNUD est le principal fonds des Nations Unies dans le domaine de la coopération technique et du préinvestissement. Il met à la disposition des organisations internationales, avec lesquelles il collabore étroitement, les moyens nécessaires à l'exécution de projets permettant aux pays en développement de mettre en valeur leurs ressources humaines et matérielles.

La Suisse est membre du Conseil d'administration du PNUD depuis sa création et vient d'être réélue pour une nouvelle période de trois ans (1972 à 1974). Le Dé-

légué à la Coopération technique est donc en mesure de participer régulièrement aux travaux du Conseil dont l'une des tâches est de veiller à ce que les fonds à disposition soient utilisés de manière efficace. D'ailleurs, sur l'initiative des principaux pays donateurs (dont la Suisse), le Conseil a décidé au cours de sa 12e session, de la création d'un Comité budgétaire et financier directement responsable devant lui, qui permettra à l'organe délibérant du Programme d'exercer un contrôle systématique de la gestion financière du PNUD.

3. Si nous demandons que soit fixé aujourd'hui déjà, en prévision de son annonce le 18 octobre prochain, le montant de notre contribution au PNUD pour 1973, sous réserve de l'approbation par le Parlement du prochain crédit de programme de coopération technique, c'est pour les mêmes raisons qui, l'an passé, nous avaient amenés à annoncer simultanément nos contributions pour les années 1971 et 1972. Le Programme des Nations Unies pour le développement, dans un souci d'efficacité accrue, vient en effet de modifier ses méthodes de programmation. Afin de permettre aux pays moins développés d'établir avec une certaine exactitude leurs plans de développement et par là même de favoriser une utilisation rationnelle de l'aide fournie, il importe que le PNUD leur fasse connaître le volume approximatif de l'aide qu'ils pourront recevoir; c'est le but des chiffres indicatifs de planification, calculés pour chaque pays, dont la précision est liée à la connaissance, plusieurs années à l'avance, du niveau des

ressources sur lesquelles le PNUD peut compter. Les pays donateurs sont donc appelés à annoncer leurs contributions si possible pour plusieurs années consécutives.

4. Nous estimons également que la Suisse doit accroître sensiblement son effort en 1973, ainsi qu'en 1974, et ceci pour plusieurs raisons.

Depuis la création du PNUD, ses ressources ont augmenté en moyenne de 9,6 %. Bien que neuf des principaux pays donateurs (dont la Suisse) aient atteint, ces dernières années, et dépassé largement dans certains cas, ce taux considéré comme un minimum, témoignant ainsi de leur volonté de soutenir les efforts du PNUD, ce taux n'a pas été approché en 1971, la contribution des Etats-Unis n'ayant pas été augmentée.

Or le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur du Programme ont formulé l'espoir, au début de la Deuxième décennie de développement, que les ressources du Programme doublent en cinq ans, ce qui nécessite une croissance annuelle régulière de celles-ci de 15 % environ.

Ceci nous amène à proposer une augmentation moyenne de notre effort pour la période 1972-1974, se situant entre 9,6 % et le taux de 15 % recommandé. Une telle augmentation devrait être de l'ordre de 13 % pour la période triennale considérée, taux calculé sur la base de la valeur en francs suisses de nos contributions.

Cela nous semble d'autant plus justifié qu'une part substantielle de la croissance annuelle de l'aide est régulièrement absorbée par l'augmentation du coût des biens et des services en provenance des pays où sévit l'inflation ou dont la monnaie a fait, de facto ou de jure, l'objet d'une réévaluation.

Par ailleurs, en raison de la réévaluation du franc suisse et de la baisse récente du dollar, la contribution que nous avons annoncée pour 1972 nous coûtera moins cher que prévu. Dès lors, la croissance de notre effort calculé en francs n'aura été que de 7,8 % en 1972.

5. Notre soutien constant au PNUD va en outre dans la ligne de notre politique de rapprochement avec les organisations internationales, déjà acceptée par le Conseil fédéral et le Parlement. Elle concrétise également dans les faits la volonté de notre gouvernement, affirmée à plusieurs reprises d'accroître son effort en matière d'aide au développement.

C'est pourquoi il paraît indiqué que la Suisse, elle aussi, comme d'autres pays, continue d'augmenter sensiblement sa contribution au PNUD, octroyant ainsi, dans la mesure de ses possibilités, les moyens nécessaires à l'expansion de cet important programme multilatéral.

Les montants suivants nous permettent d'atteindre l'augmentation moyenne recherchée :

	<u>millions de dollars</u>	<u>millions de francs</u>
1972 (rappel)	4,25	17,425
1973	5,0	20,500
1974	5,75	23,575

En faisant passer notre contribution de 4,25 à 5 millions de dollars, l'augmentation moyenne de notre effort financier pour les années 1972 et 1973, exprimé en francs, est dès lors de 12,7 %, alors même que, calculé sur la base de nos versements en dollars, ce taux s'avère être en fait plus favorable, en atteignant 15,5 %. Aussi, proposons-nous que soit annoncée une contribution de 5 millions de dollars pour 1973.

Toutefois, en raison du fait que nous ne savons pas quel sera le montant du prochain crédit de programme, nous nous proposons de nous contenter d'annoncer cette année cette contribution pour 1973 (après avoir confirmé celle pour 1972) et de préciser à la Conférence d'annonce que le montant de notre contribution pour 1974 sera pour le moins égal à celui de la précédente. Pour cette dernière contribution, nous présenterons le moment venu une nouvelle proposition au Conseil fédéral.

6. Le versement de la contribution de 1973 sera à la charge du prochain crédit de programme de coopération technique. Il en ira de même pour celle de 1974. Aussi l'annonce de nos contributions pour ces deux années devra-t-elle se faire expressément sous réserve de l'approbation du prochain crédit de programme par le Parlement.

**Consultations:**

Division des organisations internationales: d'accord

Division du commerce: d'accord

Administration fédérale des finances: d'accord

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral propose:

L'Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies est autorisé à participer à la prochaine conférence d'annonce des contributions organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement et à annoncer, sous réserve de l'approbation du prochain crédit de programme de coopération technique par le Parlement, une contribution au PNUD pour 1973 de US \$ 5'000'000 (soit Fr.s. 20'500'000.- environ, en fonction du taux de change le jour du paiement) et à annoncer conjointement que la contribution pour 1974 sera pour le moins égale à la précédente.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour rapport joint aux:

Département fédéral des finances et des douanes

Département fédéral de l'économie publique

Extrait du procès-verbal

au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution  
 au Département des finances et des douanes et  
 au Département de l'économie publique (2 exemplaires chacun)  
 pour leur information.